Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 037-213700586-20260608-DCM_2026_06_058-DE

MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Date de convocation : 01/06/2026
Date d'affichage : 01/06/2026

Conseillers
en exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 1
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le huit juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, M. de CHAMPS Hubert, Mme PETIBON Laure, M. LEPILLIEZ Philippe, Mme DUBOIS Armelle, M. DELAUNAY Fabien, Mme PELTIER Noelle, Mme JACQUET Laura, M. NICOLAS Patrice, Mme DEBIAIS Christelle, M. TRIGAUX Emmanuel, Mme LERICHE Bénédicte
Etait excusé : M. DRUGEON Francis (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul)
Etaient absents : M. DELETANG Grégory, Mme ROUSSEAU Eva

M. de CHAMPS Hubert a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2026-06-058

3 .6. Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Logement sis 7 place de la Gare – résiliation du bail au 12 mai 2026 – remboursement du loyer perçu pour la période du 13 mai 2026 au 31 mai 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement sis 7 place de la Gare était occupé depuis le 10 janvier 2026 par Monsieur FONDIN Nicolas.

Il ajoute que le contrat de bail peut être résilié par le locataire en prévenant le bailleur trois mois à l'avance et que ce délai peut être ramené à un mois en cas de perte d'emploi.

Le locataire ayant perdu son emploi, a fait une demande de résiliation du contrat de location au 12 mai 2026. L'état des lieux de sortie a été signé le 12 mai 2026.

Le loyer du mois de mai étant payé d'avance, et afin de ne pas pénaliser le locataire, Monsieur le Maire propose de lui rembourser le montant réglé pour la période du 13 mai 2026 au 31 mai 2026.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 037-213700586-20260608-DCM_2026_06_058-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de rembourser à Monsieur FONDIN Nicolas une partie du loyer réglé pour le mois de mai 2026, soit pour la période du 13 mai 2026 au 31 mai 2026.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à cette délibération

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Hubert de CHAMPS

MAIRIE de la CHAPELLE-sur-LOIRE ★ 37140 ★

Le Maire,
Paul GUIGNARD